

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARBOZ (AIN)

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 19
Date de la Convocation : 20/02/2023
D2023022702

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, NOEL Simon, CALLAND Cédric.
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

Objet : Acquisition terrain à la SCI des Allées (clinique vétérinaire de Marboz)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la route du Revermont avec la création d'un trottoir au droit de la clinique vétérinaire et d'un plateau piétonnier à l'angle de la route du Revermont et de la route du Collège.

La SCI des Allées (clinique vétérinaire de Marboz) est propriétaire des parcelles D 71 et D 2521, situées 235 route du Revermont à Marboz, zone UA du PLU, pour une superficie totale de 1 600 m².

Dans le cadre de ces travaux, une bande de terrain sera achetée à la SCI des Allées pour une surface de 114 m², pour 1 € symbolique.

Madame le Maire précise que la commune prendra à sa charge les frais de géomètre relatifs à la réalisation du document d'arpentage et les frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de l'emprise de 114 m² à détacher des parcelles cadastrées D 71 et D 2521 pour 1 € symbolique. Les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

- autorise Madame le Maire à signer les actes à intervenir.



Pour copie conforme
Christelle MOIRAUD